

Mesdames et Messieurs,

L'amendement de l'AdG demande d'augmenter la contribution de la Ville aux frais de formation artistique des élèves sédunois inscrits dans les écoles reconnues par le canton soit le Conservatoire cantonal et l'EJMA. Nous remercions déjà la Commission Sociale et Culturelle de l'avoir accepté à l'unanimité.

Pour arriver au montant de 187'000.- supplémentaires que nous demandons, nous avons pris en considération le nombre d'unités de cours transmis par les directions de ces institutions : soit 100 unités de cours de 30 minutes pour les élèves sédunois de l'EJMA et 305 pour ceux du Conservatoire.

Selon les projections cantonales, une unité de cours coûte 3'000.- (y sont inclus notamment les frais de personnel, les frais administratifs, d'acquisition et d'entretien du matériel pédagogique et d'instruments de l'école, etc.) et ces frais devraient être répartis entre le canton, les communes et l'écolage. Les experts consultés par l'Etat du Valais s'accordent en effet pour recommander une répartition plus ou moins égalitaire entre les 3 entités : 1/3 canton (qui a décidé de participer à hauteur de 40%), 1/3 commune et 1/3 écolage (comme c'est d'ailleurs le cas dans de nombreux cantons, par exemple Fribourg).

Nous proposons donc (en tous cas dans un premier temps) que la commune de Sion participe à hauteur de 20% : soit 600.- par unité de cours. Pour arriver au montant de 187'000.- nous avons encore déduit les montants déjà inclus dans le budget 2017 (pour information, les montants actuels représentent une participation d'un peu moins de 5%, ceci alors que la Ville de Sion a inscrit en 2010 dans sa politique culturelle un critère de « soutien à la formation artistique » dans les dispositions générales pour l'attribution de subventions permanentes).

L'objectif de cette augmentation est d'une part de faciliter l'accès à ces formations et d'autre part d'améliorer les conditions de travail des enseignants. Car il est logique que, comme pour l'école obligatoire, sans un soutien important des collectivités (canton et communes), ces formations ne peuvent être accessibles à tous (condition pour que les formations artistiques puissent remplir le rôle éducatif et de prévention qui leur est également attribué).

Pour ce qui est de la précarité des conditions de travail des professeurs, il est tout à fait justifié de faire une comparaison avec l'école obligatoire puisque l'enseignement artistique est dispensé par des professionnels selon des plans d'études prévoyant des évaluations régulières. Le « plan d'étude cadre harmonisé » réalisé ces dernières années par ces écoles a même été reconnu comme exemplaire au niveau suisse.

Quelques éléments permettant de mieux comprendre la situation de cette catégorie d'enseignants : il s'agit de professionnels qui ont suivi des études longues et onéreuses, débutées en général dès l'enfance et qui possèdent des masters d'Hautes écoles ou des titres équivalents. L'enseignement est pour beaucoup d'entre eux la seule source de revenu pouvant être régulière, en effet, la majeure partie de leurs autres activités (concerts, spectacles, enregistrements, recherche) – qui enrichissent l'offre de notre commune et sont nécessaires à la cohésion sociale - sont des activités pour lesquelles il est pratiquement impossible de tirer un véritable revenu.

Malgré le fait que l'enseignement soit souvent leur activité principale, celle qui leur fournit l'essentiel des revenus leur permettant de vivre, nous pouvons lire dans l'appel envoyé hier par les associations de professeurs de musique valaisans que 60% des enseignants du Conservatoire ont un salaire de moins de 3000.- et que ce taux s'élève même à 77% s'agissant de l'EJMA (35% des professeurs de ces institutions gagnent même moins de 2'000 par mois). Non seulement leur grille salariale est trop basse par rapport à leur niveau de qualification (plus basse que ceux d'un enseignant de primaire) mais en plus, vu les frais d'écolages élevés, peu d'élèves ont accès à ces formations et par conséquent leur taux d'activité est bas. L'instabilité de l'emploi (puisque le taux d'occupation peut varier d'une année à l'autre) accentue encore la précarité de leur revenu.

Il s'agit donc clairement de conditions de travail précaires voire de pauvreté (rappelons que le seuil de pauvreté en Suisse pour une personne vivant seule est de 2'200.-/mois).

Nous entendons souvent les politiciens dire que la pauvreté est cachée et que c'est la raison pour laquelle on ne peut pas améliorer la situation. Le travail récemment réalisé par les associations de professeurs de musique et le SSP nous permet au contraire d'en devenir conscients et donc de prendre des mesures pour améliorer cette situation. Le directeur de Caritas Hugo Fasel a dit récemment dans une émission concernant la précarité « En Suisse, on a les moyens pour combattre la pauvreté (...) c'est une question de volonté politique ».

Enfin, et cela me semble **extrêmement grave pour le futur**, malgré l'adoption en **2012 déjà d'un article constitutionnel sur la formation musicale et les bénéfices sociaux reconnus** que cette formation produit (bénéfices qui pourraient encore être amplifiés par exemple en relation avec la prévention du désœuvrement de la jeunesse défavorisée), la situation de la profession est telle qu'elle n'encourage évidemment pas les jeunes à entreprendre une carrière musicale ou artistique.

L'appel des associations de professeurs de musique permet donc aussi de **nous responsabiliser par rapport à la place que nous souhaitons donner à la culture sur le long terme.**

J'espère de tout cœur que vous serez sensibles à cette cause qui concerne de nombreux sédunois et que vous montrerez ainsi l'exemple aux autres communes valaisannes.